



# **PROGRAMME DE MÉDIATION OBLIGATOIRE DE L'ONTARIO**

## **Formulaire de demande**

Révisé : septembre 2002

# Renseignements généraux concernant l'admission à la liste des médiateurs du programme de médiation obligatoire de l'Ontario

## PROGRAMME DE MÉDIATION OBLIGATOIRE

Nous acceptons actuellement les demandes de médiateurs intéressés à offrir leurs services dans la ville de Toronto et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton dans le cadre du programme de médiation obligatoire.

Le programme de médiation obligatoire est entré en vigueur le 4 janvier 1999 en vertu de la règle 24.1 des Règles de procédure civile, initialement dans la ville de Toronto et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. On prévoit que le programme sera élargi à l'échelle de la province dans quelques années. En vertu du programme, les actions civiles (autres que les actions du droit de la famille) qui sont régies par le système de gestion des causes seront renvoyées à une séance de médiation obligatoire de trois heures qui sera tenue dans les 90 jours qui suivent le dépôt de la première défense.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1999, la règle 75.1 des Règles de procédure civile est entrée en vigueur. Cette règle inclut les questions concernant les successions, les fiducies et les décisions de mandataires dans le Programme de médiation obligatoire. Si la règle 75.1 incorpore plusieurs des dispositions de la règle 24.1 et est axée sur la structure administrative du programme, elle s'y distingue toutefois à certains égards.

## LISTE DES MÉDIATEURS

Les comités locaux de médiation, qui ont été constitués pour la ville de Toronto et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, sont responsables de choisir les médiateurs et de tenir à jour une liste des médiateurs.

La liste, connue sous le nom de « liste des médiateurs », est utilisée par les parties en vue de choisir un médiateur. Si les parties ne conviennent pas du choix d'un médiateur, le coordonnateur local de la médiation en nommera un en consultant la liste. Les médiateurs dont le nom figure sur la liste sont rémunérés directement par les parties selon un tarif d'honoraires établi en vertu de la *Loi sur l'administration de la justice*.

**Veillez noter que le fait d'avoir son nom sur la liste des médiateurs ne garantit pas le travail.**

## PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité local de médiation a la discrétion exclusive pour déterminer qui figurera sur la liste en vertu du programme de médiation obligatoire. Pour que votre demande d'admission à la liste des médiateurs soit examinée, **vous devez remplir le formulaire de demande ci-joint**. Votre demande sera évaluée par les membres du comité local de médiation dans le comté où vous présentez la demande, compte tenu des critères de sélection élaborés par le ministère du Procureur général. Le ministère a conçu une feuille de pointage à l'intention du comité local de médiation pour l'évaluation des candidats.

Cette feuille est jointe à titre d'annexe A au document intitulé «Lignes directrices des comités locaux de médiation concernant la sélection des médiateurs». Le fait qu'un candidat atteigne le nombre minimum de points ne garantit pas l'ajout de son nom à la liste. Voici certains des critères :

- expérience en médiation;
- formation en médiation;
- formation scolaire;
- niveau de connaissance du système de justice civile; et
- références.

**Remarque :** les candidats doivent avoir dirigé au moins cinq médiations à titre individuel ou en tant que co-médiateur, excluant la participation à titre d'étudiant ou de moniteur aux médiations mises en scène dans le cadre de séances de formation.

Le nom d'un médiateur peut être ajouté à la liste sans entrevue. Toutefois, les comités locaux de médiation peuvent décider d'inviter à une entrevue un candidat dont la candidature est examinée en vue de porter son nom sur la liste. Le coordonnateur local de la médiation vous avisera par écrit si votre candidature a été retenue.

#### **DIVULGATION DE L'INFORMATION CONTENUE DANS LA DEMANDE ET DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ**

Le comité local de médiation utilisera l'information contenue dans votre demande et toute information supplémentaire que vous choisirez de présenter avec votre demande pour décider s'il doit ajouter votre nom à la liste des médiateurs dans votre comté. Le ministère peut également utiliser l'information à des fins d'évaluation du programme.

**Par ailleurs, les renseignements fournis dans la présente demande peuvent être ajoutés à la liste et être mis à la disposition du public en vertu du programme de médiation obligatoire.** Le ministère du Procureur général et le comité local de médiation ne sont pas responsables de l'utilisation ni de la divulgation de l'information contenue dans la demande.

Si votre candidature est retenue, votre nom sera ajouté sur une liste sur papier ou dans une base de données qui sera mise à la disposition du public.

## Accessibilité du service

Le ministère du Procureur général est engagé à rendre les services de médiation accessibles aux personnes handicapées et aux parties qui ont des origines linguistiques ou culturelles diversifiées. Pour cette raison, il faut indiquer dans la demande les renseignements concernant l'accessibilité des services d'un médiateur et son expérience dans la prestation de services à des personnes de cultures diverses. De plus, les médiateurs dont le nom est choisi pour figurer sur la liste seront encouragés à fournir les renseignements aux parties concernant l'accessibilité de leurs services.

## FORMULAIRE DE DEMANDE

Le présent formulaire de demande doit être rempli par tout médiateur qui désire présenter sa candidature pour l'ajout de son nom à la liste des médiateurs de la ville de Toronto ou de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Les candidats peuvent déposer une demande en tout temps au cours de la période de deux ans.

Vous pouvez joindre des pages supplémentaires au besoin.

Pour que la demande d'ajout de votre nom à la liste des médiateurs puisse être examinée, vous devez :

- remplir le formulaire de demande ci-joint, y compris la partie intitulée Accusé de réception et engagements
- signer et dater le formulaire de demande dûment rempli
- soumettre trois références écrites décrivant vos compétences et votre expérience en médiation avec votre demande **[Au moins deux de ces références doivent provenir de personnes à qui vous avez offert des services de médiation ou avec qui vous avez travaillé en matière de médiation]**.
- envoyer le formulaire dûment rempli **[1 original et 4 copies]** à l'adresse suivante :

<p><b>Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil et de droit de la famille</b> Objet : Demande du médiateur 720, rue Bay, 6<sup>e</sup> étage Toronto (Ontario) M5G 2K1</p>
---

**N.B. : Si vous faites parvenir votre demande par télécopieur, veuillez également envoyer par la poste l'original et 4 copies à l'adresse indiquée ci-dessus.**

***Remarque : le ministère et le comité local de médiation ont le droit de vérifier toute information contenue dans la demande; ils peuvent notamment communiquer avec les organisations scolaires et professionnelles et les répondants.***

# Formulaire de demande du médiateur relativement au Programme de médiation obligatoire de l'Ontario

## Veillez écrire clairement

Veillez indiquer la liste des médiateurs pour laquelle vous posez votre candidature:

Toronto	Ottawa-Carleton	Windsor	Toronto/Ottawa-Carleton
Toronto/Windsor	Ottawa-Carleton/Windsor		Toronto/Ottawa-Carleton/Windsor

## Première partie : Renseignements généraux

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom :

(Nom de famille)      Premier prénom      Initiale du deuxième prénom

S'il y a un titre que vous désirez ajouter au début de votre nom, veuillez l'indiquer :  
(par exemple : le révérend, rabbin)

Adresse postale :

\_\_\_\_\_  
Nom de la compagnie/société (le cas échéant)

\_\_\_\_\_  
N° de rue

\_\_\_\_\_  
Nom de rue

\_\_\_\_\_  
N° du bureau/local

\_\_\_\_\_  
Ville

\_\_\_\_\_  
Province

\_\_\_\_\_  
Code postal

\_\_\_\_\_  
N° de téléphone

\_\_\_\_\_  
N° de télécopieur

\_\_\_\_\_  
Adresse de courrier électronique

Avez-vous une assurance-responsabilité qui couvre la médiation?

oui                      non

Si oui, veuillez indiquer le nom de l'assureur et le capital assuré :

Avez-vous jamais été déclaré coupable d'une infraction criminelle pour laquelle un pardon n'a pas été accordé?

oui                      non

Si oui, veuillez fournir les détails :

Une mesure disciplinaire par une association professionnelle ou un organisme réglementaire a-t-elle jamais été imposée contre vous?

oui non

Si oui, veuillez fournir les détails :

Vous a-t-on jamais refusé l'octroi d'un permis d'exploitation d'un commerce, d'un métier ou d'une profession (par exemple, CGA, courtier en immeubles, avocat, médecin) ou un tel permis a-t-il jamais été révoqué?

oui non

#### **LOCAUX ET ACCESSIBILITÉ DES SERVICES**

Avez-vous des locaux disponibles pour diriger des séances de médiation?

oui non

Si oui, veuillez indiquer l'adresse des locaux de médiation :

Y a-t-il des frais liés à l'utilisation des locaux de médiation susmentionnés?

oui non

Si oui, veuillez indiquer le coût pour l'utilisateur, par heure ou par jour

Les locaux de médiation susmentionnés sont-ils accessibles aux personnes handicapées?

oui non

Veuillez indiquer ci-dessous les services que vous offrez aux personnes handicapées :

braille  
aire de réunion accessible  
matériel en gros caractères  
bandes sonores

ATS  
interprète gestuel  
autre :

Veillez indiquer si votre niveau de maîtrise du français est suffisant pour diriger des séances de médiation :

À l'oral

À l'écrit

## Deuxième partie : Expérience en médiation

Comment décririez-vous votre style de médiateur?

Combien de médiations avez-vous dirigées? (*Veillez inclure les médiations rémunérées et bénévoles, mais exclure la participation à titre d'étudiant ou de moniteur aux médiations mises en scène dans le cadre de séances de formation.*) **Veillez noter que les activités suivantes ne sont pas considérées comme des médiations : comparaître à titre d'avocat lors de la médiation, diriger une conférence préparatoire au procès en l'absence de toutes les parties et comparaître à titre d'arbitre.**

1-4

5-10

11-20

plus de 20

Combien de ces médiations avez-vous dirigées en tant que médiateur individuel? \_\_\_\_.  
En tant que co-médiateur? \_\_\_\_\_.

Veillez fournir les renseignements suivants portant sur les cinq dernières médiations que vous avez dirigées.

*Date de la médiation*

*Genre(s) de parties à la médiation  
(ex. : compagnies d'assurance, particuliers, gouvernement)*

*Brève description des services de médiation*

---

---

---

---

---

---

---

---

Si vous n'avez aucune expérience directe en médiation ou si vous avez une expérience limitée dans ce domaine, indiquez le nombre de médiations que vous avez observées au cours de l'année dernière ou auxquelles vous avez participé en tant qu'étudiant ou stagiaire :

Avez-vous jamais mis au point un système de règlement des différends pour un organisme, un établissement ou une autre entité?

oui non

Si oui, veuillez donner des détails :

Avez-vous procédé à la médiation dans le cadre d'un tribunal judiciaire ou administratif?

oui non

Combien de médiations reliées aux tribunaux avez-vous dirigées?

Cochez les domaines de différends où vous avez dirigé une médiation et indiquez le pourcentage approximatif que cela représente par rapport aux litiges à l'égard desquels vous avez dirigé des séances de médiation :

<u>TYPE</u>	<u>%</u>	<u>TYPE</u>	<u>%</u>
Faillites	___	Relations de travail	___
Recouvrement	___	Location immobilière	___
Privilège de construction	___	Accidents de véhicules autom.	___
Sociétés/Affaires commerciales	___	Préjudice corporel	___
Affaires criminelles	___	Responsabilité de produits	___
Éducation	___	Négligence professionnelle	___
Environnement/Utilisation du terrain	___	Cour des petites créances	___
Successions	___	Fiducie/Obligation fiduciaire	___
Droit de la famille	___	Renvoi injustifié	___
Autre (veuillez préciser)	___		

Avez-vous jamais procédé à la médiation dans une situation où les parties parlaient différentes langues ou provenaient de milieux culturels différents?

oui

non

Si oui, veuillez décrire votre expérience en tant que médiateur dans ces situations.

Avez-vous jamais dirigé des séances de médiation portant sur des litiges complexes?

oui

non

Si oui, veuillez décrire trois exemples au plus. Veuillez inclure les renseignements comme le type de litige, le nombre de parties, le nombre de questions et la durée des séances de médiation.

## Troisième partie : Formation en médiation

Indiquez les cours de règlement extrajudiciaire des différends (RED) ou de médiation que vous avez pris. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires au besoin.

*Nom du cours  
(Diplôme/Certificat)*

*Durée du cours  
(nombre d'heures)*

*Instructeur/Formateur*

*Année de fin de  
la formation*

Décrivez en détail les cours les plus pertinents que vous avez pris, notamment le niveau, la structure, l'effectif, etc. *(Il se peut qu'on vous demande de fournir un aperçu ou le plan du cours)*

Avez-vous jamais été un conseiller ou un guide dans le cadre d'une tribune portant sur la formation ou le RED?

oui

non

Si oui, combien de fois avez-vous assumé le rôle de conseiller ou de guide et pendant quelle période?

Veillez fournir les détails sur le programme d'encadrement ou de formation.

Avez-vous participé comme étudiant ou formateur à un programme d'encadrement ou de formation?

oui

non

Si oui, veuillez fournir les détails sur le programme.

Avez-vous jamais conçu ou donné des cours sur la médiation ou le règlement extrajudiciaire des différends (RED)?

oui                      non

Si oui, veuillez fournir les détails.

## **Quatrième partie : Formation scolaire et professionnelle**

Veillez mentionner les études d'enseignement supérieur que vous avez complétées (ou que vous êtes sur le point de compléter), notamment les certificats ou désignations professionnelles et la spécialisation.

*Nom de l'établissement*

*Diplôme ou certificat  
(Utilisez les abréviations)*

*Domaine d'études  
des études*

*Année de fin*

Veillez indiquer les adhésions ou affiliations actuelles à des organismes ou groupes de RED.

Veillez indiquer d'autres désignations/affiliations/adhésions professionnelles.

## **Cinquième partie : Niveau de connaissance du système de justice civile**

Connaissez-vous bien le système de justice civile de l'Ontario?

oui

non

Si oui, veuillez expliquer dans quelle mesure vous connaissez le système de justice civile de l'Ontario, y compris votre expérience et votre formation.

## Sixième partie : Références

Pour que votre demande soit examinée, vous devez joindre trois références par écrit de personnes qui connaissent bien vos compétences et votre expérience à titre de médiateur. Au moins deux de ces références doivent provenir de personnes à qui vous avez offert des services de médiation ou avec qui vous avez travaillé en matière de médiation; il pourrait s'agir de parties ou d'avocats qui ont participé aux médiations que vous avez dirigées, ou de co-médiateurs.

## Septième partie : Accusé de réception et engagements

J'ai lu la demande, y compris la partie sur les renseignements généraux, et je comprends que cette demande sera utilisée pour évaluer mon admissibilité à la liste des médiateurs et à des fins d'évaluation du PMO.

Je reconnais que si je suis choisi pour figurer sur la liste des médiateurs, les renseignements contenus dans la présente demande pourront être utilisés sur une liste sur papier ou informatisée qui sera mise à la disposition du public.

Je reconnais que la sélection des noms qui figureront sur la liste des médiateurs sera faite par le CLM qui a la discrétion exclusive de choisir les médiateurs dont le nom figurera sur la liste.

Je reconnais que le fait que mon nom figure sur la liste des médiateurs du PMO n'est pas une garantie de travail.

Je reconnais et je conviens que la soumission de ma demande ne crée ni ne me confère aucun droit légal et que le CLM n'a aucune obligation de mettre ou de garder mon nom sur la liste. Je renonce par les présentes aux droits que je pourrais avoir en droit ou autrement contre toute personne ou entité, y compris la Couronne et membres du CLM, qui pourraient naître du défaut de mettre ou de garder mon nom sur la liste.

Si mon nom est retenu pour figurer sur la liste des médiateurs, je m'engage à accomplir tout ce qui suit :

- o fournir des services de médiation moyennant un droit stipulé par un règlement pris en application de la *Loi sur l'administration de la justice*;
- o participer à une séance d'orientation et à toute autre séance de formation qui pourrait être imposée aux médiateurs dont le nom figure sur la liste dans le cadre du programme de médiation obligatoire;

- o observer le code de déontologie, la procédure des plaintes et autres politiques et procédures prévues par le programme de médiation obligatoire;
- o maintenir en vigueur, avec preuve à l'appui, une assurance de responsabilité professionnelle avec une garantie minimum d'un million de dollars;
- o accepter de diriger bénévolement jusqu'à douze heures de séances de médiation par année dans le cadre du programme;
- o agir comme conseiller, sur demande, conformément à la politique d'encadrement du programme;
- o participer aux évaluations du programme, selon le besoin, et fournir des renseignements statistiques; et
- o payer les droits exigibles.

Je reconnais que si mon nom est choisi pour figurer sur la liste des médiateurs, je serai tenu de me conformer aux engagements énoncés ci-dessus et que si je ne m'y conforme pas mon nom pourra être retiré de la liste.

Je confirme que les renseignements contenus dans le présent formulaire de demande sont exacts autant que je sache. J'autorise par les présentes le ministère du Procureur général, le programme de médiation obligatoire et le comité local de médiation à vérifier l'exactitude de tous les renseignements fournis, y compris les références.

\_\_\_\_\_  
Nom

\_\_\_\_\_  
Date